

SOMMET FRANCO-POLONAIS

Palais de l'Élysée – Jeudi 5 novembre 2009

Déclaration commune sur l'Agriculture

Attachées à une activité agricole durable sur nos territoires européens, la France et la Pologne souhaitent une politique agricole commune renouvelée à l'horizon de 2013 afin de répondre aux enjeux cruciaux de l'agriculture et de l'alimentation pour nos sociétés.

Cette nouvelle politique agricole et alimentaire européenne doit offrir un cadre économique équitable et des perspectives stables aux filières agricoles et agro-alimentaires ainsi qu'aux consommateurs. Elle doit assurer une régulation efficace face à la volatilité croissante des marchés agricoles. Elle doit permettre de participer aux équilibres alimentaires mondiaux, et de garantir un approvisionnement du marché communautaire, tant en termes quantitatif que qualitatif, dans le respect des choix collectifs exprimés par les citoyens européens. Elle doit pour cela poursuivre son rôle d'intégration des problématiques d'environnement et de cohésion territoriale et répondre aux attentes en matière d'alimentation et de nutrition. La France et la Pologne rappellent dans ce contexte leur soutien à un régime d'aides directes pour après 2013 visant un équilibre et une légitimité européenne renouvelée.

Le partenariat stratégique signé en 2008 a encouragé le développement de stratégies communes dans le domaine de la PAC et de la modernisation du secteur agricole, avec la formalisation d'un groupe de travail franco-polonais. La France et la Pologne s'engagent à poursuivre le groupe de travail franco-polonais pour élaborer des positions communes dans le cadre d'un agenda ambitieux.

La France et la Pologne travailleront de concert pour préparer la PAC d'après 2013. En amont de cette échéance, elles définiront des propositions communes pour bâtir une nouvelle régulation du marché du lait et pour rééquilibrer le rapport des forces au sein de la chaîne alimentaire, notamment à travers leurs expériences acquises par la mise en place d'observatoires des prix et des marges.

La France propose également de faire bénéficier de son expérience et d'apporter son concours à la préparation de la présidence polonaise de l'Union européenne, notamment à travers l'accueil d'un fonctionnaire polonais au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et la mise en œuvre de formations linguistiques.

La France et la Pologne s'engagent enfin à soutenir la création de dispositifs d'accueil et de suivi des jeunes Français et Polonais dans le cadre de leurs stages professionnels en France et en Pologne et de favoriser la participation des entreprises polonaises et françaises aux grands événements destinés à promouvoir les industries agro-alimentaires.